

Cet artiste fut un de ceux qui s'élevèrent le plus vivement contre les tristes tendances de l'art au dix-huitième siècle. « Ce n'est pas la multitude des ornements, ni la « quantité des sculptures, dit-il dans un mémoire (1) sur « le style propre aux églises, mais l'harmonie et la justesse des proportions qui doit faire la beauté d'une « façade, » et il continue en blâmant les dorures, le clinquant, les ordres multipliés alors en usage. C'est en parlant de ces principes qu'il a composé la décoration (2) de la chapelle de la sainte Vierge dans l'église Saint-Nizier. Parmi les nombreux mémoires que Perrache a communiqués à l'Académie, mentionnons seulement son dernier discours, celui de 1778, à cause de la pensée éminemment

élevât un monument pour perpétuer le souvenir de cette visite. Il communiqua ce projet à l'Académie et demanda qu'elle lui fournit les inscriptions commémoratives. Déjà en 1772 il avait sollicité du roi, *Archives de Lyon*, BB, 340, la faveur d'élever au milieu de la presqu'île la statue de Sa Majesté.

La gravure qui représente son plan d'agrandissement est dans les cartons de la bibliothèque Coste.

Il y a dans les Archives, AA, 132, une pièce assez curieuse où il est question des modifications proposées par Soufflot au plan de Perrache pour sa presqu'île.

(1) N° 959 du catalogue des manuscrits de Delandine. Dans un autre mémoire lu à l'Académie, en 1761, nous remarquons que Perrache conclut, à propos de ces fameuses colonnes du temple d'Auguste employées dans le sanctuaire d'Ainay, qu'elles ont été tirées des carrières qui bordent le Rhône, ayant trouvé vis-à-vis de Tournon un granit égal en dureté, présentant aux yeux le même grain, les mêmes taches et tous les accidents que l'on remarque dans les colonnes d'Ainay : C'est une solution d'une question bien vivement et longtemps controversée.

(2) Elle est très-simple : deux pilastres corinthiens, avec soubassement, supportent un riche entablement et accompagnent une vaste niche, le tout en marbre rouge.